

PUBLICATION LE 11 septembre 2026

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE PRESSE

Cet avis sera transmis par courriel automatiquement aux supports de presse choisis, soit :
Nouvelle République - Ed. Indre - version Integrale

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Marc FLEURET - Président du Conseil départemental

Place de la Victoire et des Alliés

SMGP

BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 27 34 36

SIRET 22360001600016

 **Correspondre avec l'Acheteur**

L'avis implique un marché public.

Groupement de commandes : Non

Objet	Archives Départementale de l'Indre - Réfection des installations d'alarme incendie (SSI)
Référence	2026-PAM6015
Type de marché	Travaux
Mode	Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat	Sans objet
Lieu d'exécution principal	FRB03 - Indre
Lieu d'exécution	Archives départementales de l'Indre 1 rue Jeanne d'Arc 36000 Châteauroux
Durée	3 mois
Description	Réfection des installations du SSI, création de 2 locaux VTP (Volume Technique Protégé) SSI ESC adressable de catégorie A, CMSI adressable de type 1 Reprise des allers retours en câble CR1, détecteurs de fumée optique, déclencheurs manuel, diffuseur sonore et lumineux, module déporté. Cloisons et plafond Ei60 et bloc porte Ei30
Code CPV principal	45312100 - Travaux d'installation de systèmes avertisseurs d'incendie
Forme	Prestation divisée en lots : Non Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Critères de participation : renvoi au R.C.

Marché réservé : Non

	Réduction du nombre de candidats : Non La consultation comporte des tranches : Non Possibilité d'attribution sans négociation : Oui Visite obligatoire : Oui Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite des lieux d'exécution
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 60 % : Le critère prix 40 % : La valeur technique
Renseignements	<u>Correspondre avec l'Acheteur administratifs</u> SMGP Tél : 02 54 08 37 55
Documents	• <u>Règlement de consultation</u> • <u>Dossier de Consultation des Entreprises</u> L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Offres	Remise des offres le 06/10/26 à 17h00 au plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Dépôt	• <u>Déposer un Pli dématérialisé</u> Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Renseignements complémentaires	Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour obtenir des informations complémentaires, les candidats devront faire une demande écrite via marches-publics.info Point de contact (copie de sauvegarde, problèmes d'accès...) : DGARTPE : tél : 02 54 08 37 52/54/55 Procédures de recours Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Limoges, 2 cours Bugeaud CS 40410 87011 Limoges cédex Tél : +33 555339155 télécopieur : +33 555339160 adresse mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr SIRET : 17870005000010 Introduction des recours Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français) Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative) Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative). Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).

Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir

Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits inscrits aux budgets départementaux.

Paiement par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours après réception de la facture par la collectivité ou son représentant.

Groupeement solidaire ou conjoint.

Dans ce dernier cas, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupeement.

Envoi le 11/09/26 à la publication

Publication aux supports de presse suivants : Nouvelle République - Ed. Indre